

**Procédure d'attribution  
de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale  
(MHRDC)  
pour les candidats qui résident dans le département de la Nièvre**

Destinée à récompenser les services rendus aux collectivités, vous pouvez solliciter pour les agents de votre établissement, la médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC).

Depuis la promotion du 14 juillet 2020, une procédure de simplification de dépôt des dossiers de médaille d'honneur régionale, départementale et communale (MHRDC) a été mise en place.

Vous trouverez ci-dessous, les modalités de présentation du dispositif de dématérialisation.

**A - Comment déposer une demande de MHRDC en ligne ?**

**1/ Prérequis informatique**

Pour la saisie des dossiers depuis internet, les navigateurs supportés sont :

Navigateur	Version minimum
Chrome	50
Firefox	50
Internet Explorer	10
Safari	10

**2/ Lien de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale**

Le dépôt des demandes de MHRDC est accessible depuis le portail Démarches Simplifiées en utilisant le lien <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhrdc>

### 3/ Connexion au portail *Démarches Simplifiées*

Après avoir cliqué sur le lien de la médaille concernée, soit MHRDC, vous devez vous connecter au portail « démarches simplifiées ».

**La partie gauche**  
rappelle le nom de la médaille  
et résume les conditions  
d'attribution

**La partie droite**  
permet la connexion

demarches-simplifiées.fr

Vous devez vous connecter ou vous inscrire pour continuer

**Nouveau sur demarches-simplifiées.fr ?** (1) [Créer un compte](#)

## Connectez-vous

 (2)

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

[Mot de passe oublié ?](#)

Se souvenir de moi

[Se connecter](#)

[S'identifier avec FranceConnect](#) (3) [Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

**POUR LA PREMIERE CONNEXION,**  
**Vous devez utiliser**

- soit créer un compte démarches simplifiées (1)
- soit FranceConnect (3)

**Pour les connexions suivantes, vous**  
**pourrez utiliser :**

- soit vos identifiants si vous avez créé un compte sur démarches simplifiées (2) ;
- soit FranceConnect (3)

#### 4/ Vérification de votre adresse Email

Pour une création ou une vérification de compte, Démarches-simplifiées vous adressera directement un mail avec un lien d'activation.

#### 5/ Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Quelle que soit la médaille d'honneur, c'est **le numéro de SIRET de l'employeur qui authentifie le dépôt du dossier.**

Après la connexion au portail démarches simplifiées, un nouvel écran vous permet :

**A gauche,  
de vérifier à  
nouveau la  
médaille  
sollicitée et de  
connaître les  
conditions  
d'attributions**

*Pour lire la totalité  
du texte, utiliser  
l'ascenseur de  
l'écran*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

#### **Médaille d'honneur Régionale, Départementale ou Communale**

Cette médaille est destinée à récompenser l'ancienneté des services rendus aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, y compris les offices publics d'HLM et les caisses de crédit municipal.

La MHRDC comporte trois échelons :  
Argent, accordé après 20 ans de services,  
Vermeil, accordé après 30 ans de services,  
Or, accordé après 35 ans de services.  
Chacun de ces échelons ne peut être obtenu que successivement  
un délai d'une année doit s'écouler entre deux échelons  
L'ancienneté s'apprécie à la date de la promotion....

**A droite,  
de saisir le numéro  
de SIRET de  
l'employeur  
puis  
de valider**

Numéro de dossier

Connecté.

### Identifier votre établissement

Merci de remplir le numéro de SIRET de votre entreprise, administration ou association pour commencer la démarche

Numéro SIRET à 14 chiffres

Valider

## 6 / Saisie du numéro de SIRET de l'employeur

Sur l'écran suivant, vous obtenez les informations relatives au numéro de SIRET saisi. **Vous pouvez les vérifier et, en cas d'erreur, vous pouvez changer de SIRET en cliquant sur le bouton de gauche.**

Voir **exemple** ci-dessous :

**demarches-simplifiees.fr**    Dossiers    Numéro de dossier

### Informations sur l'établissement

Nous avons récupéré auprès de l'INSEE et d'Infogreffe les informations suivantes concernant votre établissement.  
Ces informations seront jointes à votre dossier.

---

**MINISTERE DE L'INTERIEUR**

- Siret : 11001401600015
- Forme juridique : Ministère
- Libellé NAF : Administration publique générale
- Code NAF : 8411Z
- Date de création : 01/03/1983
- Effectif organisation : 500 à 999 salariés
- Code effectif : 41
- Numéro TVA intracommunautaire : FR45110014016
- Adresse : MINISTERE DE L INTERIEUR PARIS 8 PLACE BEAUVAU 75800 PARIS CEDEX 08 FRANCE
- Capital social :

Utiliser un autre numéro SIRET

Continuer avec ces informations

**Pour changer de numéro Siret**

**Pour accéder au formulaire en ligne, cliquer sur « Continuer avec ces informations »**

Je vous précise que ce dispositif de dématérialisation est applicable quel que soit le nombre de dossiers à enregistrer (1 ou > à 1).

Afin de vous aider dans cette démarche en ligne, vous voudrez bien trouver, ci-joint, un guide de procédure (annexe 2).

Ce document comprend :

- un résumé des principales dispositions du code des communes et des circulaires de 2006 et 2009 relatives à la médaille d'honneur régionale, départementale et communale
- le formulaire en ligne
- les pièces à joindre.

### **B – Constitution des dossiers saisis en ligne**

Préalablement à la saisie des demandes de médaille, vous devez scanner les documents nécessaires à la constitution de vos dossiers. Il s'agit des pièces suivantes :

- formulaire de demande de médaille dûment renseigné par les éléments indispensables à son instruction (annexe 3). Ne joindre au dossier électronique que la partie comportant l'avis de l'autorité hiérarchique
- attestation comprenant le calcul automatique de l'ensemble des périodes de service, datée et signée par l'employeur, à télécharger sur le site internet de la préfecture <http://www.nievre.gouv.fr> à la rubrique Politique Publique – Protocole Cérémonial Décorations – Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale (annexe 4)
- copie d'une pièce d'identité, du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance
- état des services civils ou militaires, le cas échéant
- extrait n° 2 du casier judiciaire.

Pour le calcul des quotités de travail, vous voudrez bien vous référer au mode de calcul décrit dans la fiche jointe (annexe 5).

## **C - Délais**

Les dates limites de saisie en ligne ont été fixées comme suit :

- avant le **samedi 30 avril 2022 pour la promotion du 14 juillet 2022**
- avant le **vendredi 30 septembre 2022 pour la promotion du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

Eu égard au nombre important de dossiers à instruire, je vous remercie de veiller au respect de ces dates. Les demandes qui seront déposées après les dates de dépôt de candidatures ne pourront être étudiées, au titre desdites promotions.

L'ensemble de ces informations peut être consulté sur le site internet de la préfecture :

<http://www.nievre.gouv.fr> à la rubrique Politiques Publiques – Protocole Cérémonial Décorations – Médaille d'Honneur régionale, départementale et communale.